



Les jardins partagés
sur le Pays Haut Languedoc et Vignobles




Pays Haut Languedoc
et Vignobles

Sommaire

- Préambule 2
- L'état des lieux 2023
des jardins partagés sur le Pays ... 4
- Les étapes de création
d'un jardin partagé 7
- Les financements du projet 12
- Les pratiques agroécologiques
dans un jardin 14
- Pour aller plus loin 16



Le Pays Haut Languedoc et Vignobles



Ce guide est le fruit d'une analyse menée par le Pays Haut Languedoc et Vignobles en partenariat avec le Parc naturel régional du Haut-Languedoc.

L'objectif est de partager les résultats de ce travail et accompagner les nouveaux projets tout au long du processus de création du jardin partagé.

Un jardin partagé ne se décrète pas, il s'invente au grès des attentes et des besoins des habitants d'un lieu.

Les bénéfices du jardinage sont bien connus : profiter d'un loisir, se faire plaisir, rester actif, être en plein air, au contact de la nature, manger des aliments frais, être autosuffisant, améliorer l'environnement... chacun y trouve le bienfait qui lui correspond.

Dans ce contexte, les jardins partagés ou collectifs sont devenus des espaces de plus en plus populaires dans nos villages et villes. Les jardins peuvent être nourriciers, partagés, pédagogiques, thérapeutiques, d'insertion, d'agrément... Mais ils redeviennent un sujet qui mobilise des habitants, des collectifs, des associations, et les collectivités locales des territoires ruraux.

Ces jardins partagés sont donc des lieux de convivialité où les habitants se rencontrent, échangent quelques bons tuyaux, des recettes de cuisine ou d'autres façons de cultiver la terre. Ils permettent de réinvestir des terrains abandonnés, participent au maintien des trames vertes et contribuent à la continuité des milieux naturels.

Ils sont aussi un prolongement de nos modes d'habiter, en proposant un complément idéal pour les logements sans espaces extérieurs (appartement, maison de village...). Ils sont aussi une forme d'appropriation de l'espace public par les habitants : de consommateurs, ils deviennent acteurs de ces espaces. Enfin, l'intérêt est économique : en fournissant des légumes tout au long de l'année, ils constituent un apport non négligeable, en particulier pour les personnes à revenus modestes. Ils participent ainsi à la relocalisation de la production alimentaire et l'accès pour tous à une bonne alimentation, enjeux du projet alimentaire territorial du Haut Languedoc et Vignobles qui accompagne les actions engagées dans ce sens.

→ Les jardins partagés

“On entend par jardins partagés les jardins créés ou animés collectivement, ayant pour objet de développer des liens sociaux de proximité par le biais d’activités sociales, culturelles ou éducatives et étant accessibles au public.”

Ministère de l’Écologie, du Développement durable et de l’Énergie

→ Les jardins collectifs

Les jardins collectifs sont décrits comme étant “des espaces de jardinages (légumes, fruits, fleurs...), de formes variées, mis en valeur et gérés de manière collective par une communauté de jardiniers, à des fins d’autoconsommation familiale et le plus souvent à distance du lieu d’habitation de ses membres.”

Définition issue d’un projet de recherche sur les Jardins associatifs, JASSUR

→ Les jardins communautaires

Le jardin communautaire, partagé, associatif ou encore collectif, est un jardin rural ou urbain géré en commun par un groupe d’habitants. La dénomination de jardin partagé est celle choisie par l’État français depuis 2014 (bien que les autres appellations lui soient antérieures et restent largement utilisées dans le monde francophone).

⇒ Au fil du temps, on observe l’émergence d’autres types de jardins qui mobilisent des acteurs divers et disposent d’objectifs différents. Ainsi, on peut citer les jardins pédagogiques, dans lesquels interviennent des publics scolaires ; les jardins thérapeutiques destinés aux personnes atteintes d’une maladie ; les jardins d’insertion, destinés aux personnes en situation d’exclusion sociale et/ou professionnelle.

→ Les jardins familiaux

La dénomination “jardins familiaux” apparaît officiellement en 1952, marquant l’évolution des jardins ouvriers apparus à la fin du XIX^e siècle sous l’impulsion de l’abbé Lemire et du père Volpette.

“Les jardins familiaux sont des lotissements de parcelles gérés par une association mis à disposition des jardiniers afin qu’ils en jouissent pour leurs loisirs et les cultivent pour les besoins de leur famille, à l’exclusion de tout usage commercial.”

Définition de la Fédération Nationale des Jardins Familiaux

“Art. L. 561-1 - On entend par jardins familiaux les terrains divisés en parcelles, affectées par les associations de jardins familiaux à des particuliers y pratiquant le jardinage pour leurs propres besoins et ceux de leur famille, à l’exclusion de tout usage commercial. En outre, dans un but pédagogique ou de formation au jardinage, certaines parcelles de jardins familiaux peuvent être affectées à des personnes morales par convention conclue entre celles-ci et les associations de jardins familiaux.”

Texte n° 368 (2001-2002) de M. Christian COINTAT, déposé au Sénat le 24 juillet 2002

Quelques définitions...

→ Le Projet Alimentaire Territorial

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) est une démarche collective qui regroupe tous les acteurs concernés par l’alimentation sur un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, agriculteurs, citoyens, consom’acteurs...) pour relocaliser l’agriculture et l’alimentation, développer une alimentation durable et de qualité, accessible à tous. Le Pays Haut Languedoc et Vignobles coordonne et anime le PAT Haut Languedoc et Vignobles qui a obtenu en 2019 la reconnaissance officielle du ministère de l’agriculture et de l’alimentation et son renouvellement pour 5 ans en 2023.





L'état des lieux 2023 des jardins partagés sur le Pays Haut Languedoc et Vignobles

Depuis quelques années, les jardins partagés se sont multipliés, inspirés entre autres des expériences collaboratives nord-américaines. Ce phénomène s'observe également sur le territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles et ne cesse de s'accélérer. Dans le cadre de l'étude menée en 2023, douze jardins partagés identifiés ont été analysés. De nombreux autres projets sont en émergences mais n'ont pas été pris en compte dans les résultats présentés ci-dessous.

Chiffres clés

- La superficie moyenne des jardins : **1 500 m²**
- La superficie moyenne des parcelles : **100 m²**
- Le nombre moyen de parcelles : **10 parcelles**

Les douze jardins analysés présentent une taille moyenne de 1 500 m², avec environ dix parcelles individuelles ayant une dimension moyenne de 100 m².

Année de création



Sept jardins partagés ont été créés après 2019. Depuis la crise de la COVID, le développement s'accélère. La pandémie a suscité une prise de conscience accrue de l'importance de la nature, de la sécurité alimentaire et de la cohésion sociale au sein des communautés. Les jardins partagés ont offert à la population une réponse concrète à ces besoins.



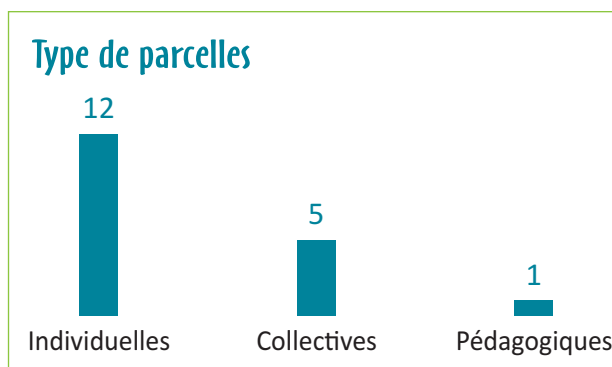
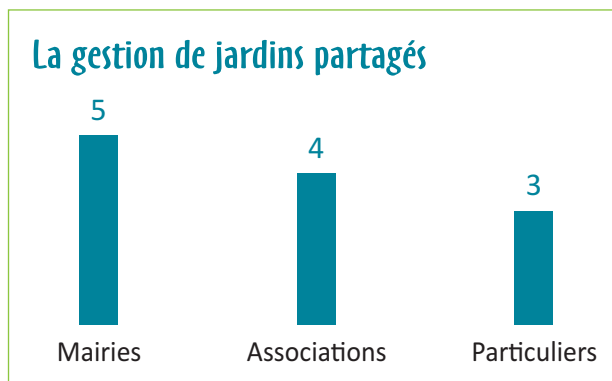
Les jardins partagés identifiés sur le Pays Haut Languedoc et Vignobles



→ Gestion des jardins enquêtés

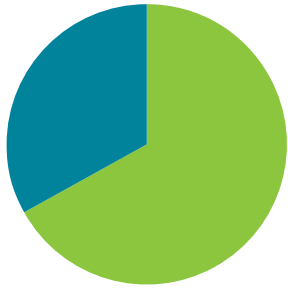
Chaque jardin a ses propres caractéristiques, mettant en valeur les préférences et les besoins de la communauté. Ces jardins sont entretenus par des bénévoles et bénéficient du soutien des associations locales ou des collectivités. Une répartition équilibrée entre les modes de gestion (public, particulier, associatif) est constatée au sein des jardins partagés enquêtés.

L'étude révèle que près de la moitié des jardins partagés ont opté pour des parcelles collectives afin de renforcer les liens sociaux entre les jardiniers et favoriser la convivialité.



Utilisation de produits chimiques

Oui,
modérée
33,33 %



Non
66,67 %

Compostage

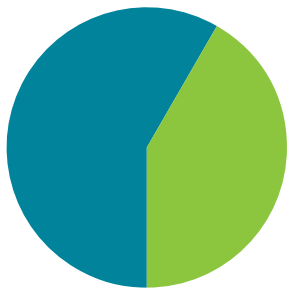
Oui
75 %



Non
25 %

Économie d'eau

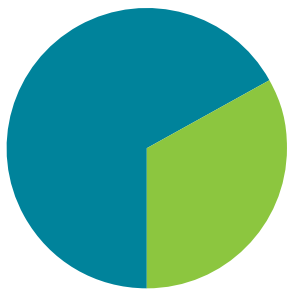
Oui
58,33 %



Non
41,67 %

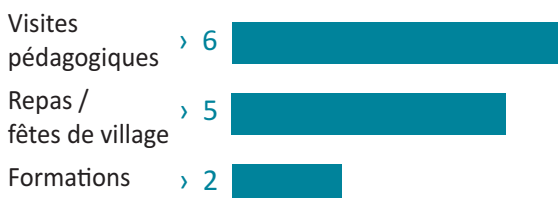
Animations

Oui
66,67 %



Non
33,33 %

Types d'animations



→ Protection de l'environnement

Environ deux tiers des jardins partagés **ont déclaré ne pas utiliser de pesticides ni de produits chimiques** dans leurs parcelles ; ce point est souvent inscrit dans le règlement ou la charte d'usage. Quant au dernier tiers, ils utilisent occasionnellement des engrais chimiques, mais de manière modérée.

Le compostage est une pratique adoptée dans de nombreux jardins partagés ; 75% des enquêtés produisent leur propre compost sur place. Cette méthode de recyclage des déchets organiques permet de nourrir le sol de manière naturelle, d'enrichir la qualité du sol et de réduire la dépendance aux engrais chimiques. Le compostage contribue à la durabilité environnementale en réduisant les déchets envoyés en décharge.

Parmi les jardins partagés étudiés, sept ont adopté **des systèmes d'irrigation économes en eau**. Ils utilisent des techniques telles que l'irrigation en goutte-à-goutte pour optimiser l'utilisation de l'eau. Certains jardins ont également exploité des systèmes d'irrigation ancestraux de récupération des eaux de ruissellement (béals), tandis que d'autres valorisent les sources d'eau naturelle disponibles. Ces techniques démontrent l'engagement des jardiniers à préserver cette ressource précieuse et à adopter des pratiques durables en matière d'utilisation de l'eau.

→ Animations

Un tiers des jardins partagés étudiés **proposent des animations** pour dynamiser le jardin et renforcer les liens entre les jardiniers et la population locale du village.

La moitié de ces jardins met en œuvre des visites pédagogiques, dédiées aux écoles, visant à initier les enfants au jardinage et à les sensibiliser aux valeurs de l'écologie. Ils organisent également des repas conviviaux et des festivités ouvertes au grand public, favorisant ainsi les moments d'échange et de partage.

Deux jardins ont mis en place des programmes de formation sur le jardinage, la permaculture et les herbes aromatiques. Ces formations permettent de transmettre des connaissances approfondies et des techniques durables, les encourageant ainsi à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement.

Ces initiatives témoignent de l'engagement des jardiniers à promouvoir l'éducation environnementale, à encourager les interactions intergénérationnelles et à renforcer les compétences en matière de jardinage écologique au sein de leur communauté.



Les étapes de création d'un jardin partagé

Issue d'une opportunité (un terrain à disposition), d'un besoin (demande de la part d'habitants ne possédant pas d'extérieur dans leur logement...), d'une envie (créer du lien social...) ou d'un engagement (contribuer à la préservation et à l'entretien des espaces verts...), plusieurs questions doivent être abordées pour créer un jardin partagé, avec des étapes successives.



→ Pour quel public ?

- Les habitants du village sans espace extérieur ou jardin,
- Les enfants,
- Les personnes ou famille avec un revenu précaire...

→ Pour quel usage ?

- Créer du lien social entre voisins ou entre personnes de différents âges,
- Découvrir de nouvelles manières de cultiver,
- Echanger des savoir-faire,
- Reprendre contact avec la nature...

→ Quel type de jardin développer ?

- Jardin familial,
- Jardin partagé,
- Jardin pédagogique...

→ **Identifier** les partenaires possibles (association déjà existante, réseau local...), **vérifier** les besoins potentiels, **préciser** les objectifs, **réfléchir** au portage du projet (portage communal ou délégation à une autre structure, dès le départ ou pour l'animation future...).

1

Définir le projet



2 Impliquer et mobiliser la population

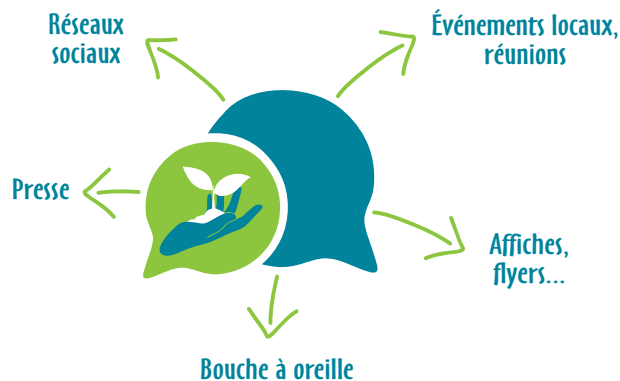
Pour créer un jardin partagé, il est essentiel de former un groupe de personnes partageant les mêmes intentions. En général, une dizaine de membres engagés suffisent pour concrétiser l'idée.

Développer le projet de manière participative avec les partenaires et les habitants permet une plus forte implication dans l'élaboration du projet ; c'est aussi une meilleure garantie pour pérenniser la dynamique, légitimer le projet et mobiliser durablement autour du jardin et de ses animations futures.

Cette phase indispensable permet également d'enquêter, de mesurer l'intérêt de la population pour le projet, d'identifier les potentiels jardiniers, répondre aux attentes de ces derniers et surtout mettre en place l'équipe qui va affiner et participer aux prochaines étapes de la mise en place du jardin (finalités, typologies, organisation, budget...).

Pour mobiliser et trouver des partenaires, il faut informer et communiquer le projet.

→ Plusieurs solutions peuvent être envisagées



3 Identifier le terrain Le projet se concrétise avec la recherche du terrain.

→ La propriété du terrain

Si le terrain appartient à un privé : pour obtenir la jouissance du terrain, plusieurs solutions sont possibles : à titre gracieux, prêt, location... mais en formalisant par la rédaction d'une convention.

La commune peut aussi décider d'acquérir le terrain pour réaliser le projet.

Si le terrain appartient à la commune : il peut être mis à la disposition gracieuse ou sous la forme de location avec une contrepartie financière auprès des jardiniers ou de l'association gestionnaire du jardin partagé. Là aussi, une convention de prêt doit être formalisée.

→ Les caractéristiques du terrain

Si le terrain est déjà identifié, il faudra l'adapter pour qu'il puisse correspondre au projet : désherbage, préparation des sols, aération de la terre, apport de matière organique, etc.

Si le terrain n'est pas identifié, il est alors pertinent de prendre en considération plusieurs facteurs :

- **La qualité des sols :** il faut en effet vérifier les caractéristiques du sol qui doit être adapté à une activité de jardinage et s'assurer qu'il n'a pas été pollué par une précédente activité. Chaque type de sol possède des caractéristiques qui lui sont propres, et devra donc être cultivé en fonction.

- **La localisation du foncier :** la localisation du terrain est importante ; dans une logique de durabilité et d'accessibilité, il est plus intéressant d'établir un jardin au sein d'un espace déjà urbanisé, sur une friche ou une parcelle déjà utilisée pour le jardinage par exemple. Cette localisation permet aux jardiniers de pouvoir s'y rendre assez facilement, de ne pas être isolés, mais aussi, de limiter les déplacements.

- **La ressource en eau :** l'eau, ressource indispensable pour la création et la longévité du jardin donc l'irrigation est déterminante dans sa mise en place. Pour ce faire, il faut agencer le jardin autour de canaux, de petits bassins... Il est important de privilégier une alimentation en eau brute.

- **L'exposition et l'ensoleillement :** l'ensoleillement doit être suffisant pour accueillir un potager ; la plupart des légumes ont besoin de six à huit heures d'exposition au soleil pour fleurir.

- développent souvent sur des terrains de moins de 1 000 m² de superficie totale au sein desquels la zone cultivée peut côtoyer d'autres espaces ludiques et pédagogiques. Il faut compter en moyenne 100 m² pour une parcelle individuelle mais il n'y a pas de surface prédéfinie pour une parcelle partagée (le jardin peut aller de 200 m² à 2 000 m²).

4

Aménager la ou les parcelle(s)

L'aménagement d'un jardin partagé dépend des besoins et des objectifs spécifiques des jardiniers. Cependant, voici quelques éléments à prendre en compte lors de l'aménagement d'un tel jardin.

→ Planification et conception

Élaborer un plan détaillé du jardin. Tenir compte de l'espace disponible, de l'exposition au soleil, de l'accès à l'eau et de la topographie. Identifier les zones spécifiques, telles que les parcelles individuelles, les espaces communs, les chemins et le parking.

→ Préparation du sol

Effectuer le terrassement, le labour, le défrichage, l'aération du sol, l'apport en matière organique...

→ Irrigation du terrain

Mettre en place les réseaux d'irrigation de surface, les réseaux en pression, le forage, la récupération d'eau de pluie...

→ Organisation des parcelles

- **Parcelles individuelles** : allouer des parcelles individuelles à chaque participant pour qu'il puisse cultiver ses propres plantes et légumes. Veiller à ce que les parcelles soient de taille équitable. Matérialiser les limites et les cheminements en privilégiant les végétaux aux grillages.

- **Espaces communs** : quel que soit le type de jardin, prévoir des espaces communs où les membres du jardin peuvent se réunir, échanger des idées et organiser des activités collectives. Il peut s'agir de zones de repos avec des bancs, de zones de pique-nique ou même de structures couvertes pour les réunions mais également des zones où les membres peuvent cultiver des plantes en commun (herbes aromatiques, fleurs ou légumes partagés entre tous).

→ Compostage et recyclage

Intégrer des systèmes de compostage pour réutiliser les déchets de jardinage et de cuisine. Encourager les membres du jardin à composter leurs déchets organiques et à recycler autant que possible.

→ Équipements de base

Prévoir un espace de rangements pour les outils communs et, si possible, des toilettes.

→ Aménagements écologiques

Favoriser les pratiques respectueuses de l'environnement, telles que l'utilisation de méthodes de culture biologique, l'installation de nichoirs pour les oiseaux, de ruches pour les abeilles ou de plantes attractives pour les pollinisateurs.

→ Signalisation et communication

Utiliser des panneaux et des étiquettes pour identifier les plantes, fournir des conseils de jardinage et informer les membres sur les événements ou les tâches à réaliser. Mettre également en place des outils de communication tels qu'un panneau d'affichage ou une liste de diffusion pour faciliter les échanges d'informations.

Ne pas oublier de consulter les membres de la communauté tout au long du processus d'aménagement pour tenir compte de leurs besoins et de leurs idées.

Un jardin partagé est un espace collectif, donc la participation et la coopération de tous sont essentielles pour en faire un succès.



Un réseau d'irrigation est primordial



Intégrer un espace de compostage

5

Gérer le fonctionnement du jardin

→ Le gestionnaire

À ce stade, il faut rédiger un document-cadre précisant le cadre juridique, la mobilisation du terrain, les modes d'attribution des parcelles, l'organisation, la gestion en mode participatif du jardin, les pratiques écologiques... Les modalités de fonctionnement doivent être validées ; le jardin partagé peut être porté et animé par :

- **Un organisme public** : une collectivité, un établissement scolaire...
- **Un organisme privé** : une association, une entreprise, un établissement spécialisé dans le handicap ou dans l'insertion professionnelle et sociale...
- **Un groupement de citoyens** : amis, voisins, familles...

→ Le règlement interne

Pour assurer un bon fonctionnement du jardin partagé, la rédaction d'un règlement interne est également impérative. Il sera mis à disposition des adhérents du jardin.

Ce règlement fixe les règles générales de la vie associative entre les adhérents mais également avec les visiteurs extérieurs. Il définit notamment :

- Les conditions d'adhésion, de cotisation, de participation à la gestion et à l'animation...,
- La répartition et l'attribution des espaces de jardinage (définition et distribution des espaces, répartition des parcelles individuelles et collectives, durée d'occupation et renouvellement des parcelles...),
- Les modalités d'accès du jardin (conditions et horaires d'ouverture, accueil du public, circulation...),
- La gestion et l'entretien du jardin (gestion des ressources eau, électricité..., le partage du matériel, accès au cabanon, gestion du compost...),
- La gestion des animaux,
- La sécurité, les assurances et responsabilités,
- Le règlement des différends, nuisances sonores, sanctions, exclusions...

→ L'animation

Pour assurer l'animation et la pérennité du projet, faciliter les démarches administratives et permettre une gestion collective et partagée, la **création d'une association** est conseillée. Le cas échéant, **une convention** de partenariat entre la commune (si elle est propriétaire du terrain) et l'association doit être élaborée.

Pour garantir une bonne organisation du jardin, il est aussi préférable de désigner un **animateur**. Son rôle consiste à faciliter la communication et à gérer les conflits potentiels entre les différents participants du jardin. Ce rôle peut être assuré en alternance par les jardiniers du jardin partagé.

→ La charte des bonnes pratiques

Enfin, il est tout aussi pertinent de mettre en place une charte que chaque jardinier valide.

La charte énonce les bonnes pratiques à adopter au sein du jardin et peut aborder différentes thématiques. Elle reprend les grands principes et les valeurs du projet de jardin et marque l'engagement des jardiniers, le respect de certaines pratiques écologiques, les droits et devoirs de chacun, le lien social, la participation...

Elle vient préciser et compléter le règlement et participe à la sensibilisation des jardiniers.

Pour aller plus loin

La mise à disposition de parcelles dans ces jardins peut permettre aux habitants un accès à des aliments frais, sains, durables et à un faible coût, notamment pour les personnes rencontrant des difficultés économiques et sociales.

Le gaspillage alimentaire des potagers en France représente plus de 2 millions de tonnes. De nombreux jardiniers se retrouvent chaque année avec des surplus de fruits et de légumes qu'ils n'arrivent pas à consommer. Pour lutter contre ce gaspillage, ces surplus de récolte peuvent être proposés aux réseaux d'aides alimentaires ou être échangés entre jardiniers.

Des réseaux existent : www.lepotiron.fr, site Internet destiné à mettre en relation les particuliers et petits producteurs qui veulent échanger, vendre ou donner leur surplus de production de leur jardin ou ferme avec les personnes qui cherchent à s'approvisionner localement.





6

Animer le jardin collectif ou partagé

Un jardin ne peut prospérer et vivre durablement sans une animation adéquate. Selon le type de jardin et l'organisme porteur du projet, il est essentiel d'adapter l'animation en fonction de ses spécificités. Une organisation définie avec des objectifs clairs est nécessaire.

Plusieurs animations peuvent être envisagées :

→ Événements

Des journées portes ouvertes au public où les adhérents peuvent faire découvrir et partager les avantages du jardinage et transmettre leur savoir faire. Ces journées peuvent permettre une mixité sociale et une rencontre intergénérationnelle.

→ Repas entre jardiniers

C'est un moment convivial qui favorise les échanges, les discussions et renforce les liens entre les membres de la communauté du jardin partagé.

→ Formations

Elles permettent aux participants d'acquérir des connaissances pratiques, de partager les savoir-faire, renforcer la cohésion sociale au sein de la communauté, partager les pratiques environnementales et respectueuses de l'environnement tout en contribuant à l'épanouissement individuel des participants.

→ Fêtes de villages

Elles permettent de créer un sentiment d'appartenance et de solidarité au sein de la communauté et de sensibiliser à l'environnement. Ces événements créent une atmosphère conviviale, renforcent l'engagement des participants et contribuent au rayonnement du jardin partagé.

Pour l'organisation de toutes ces manifestations, il ne faut pas hésiter à faire appel aux associations locales ou demander conseil aux autres gestionnaires des jardins partagés.



Les financements du projet

Pour la réalisation et le bon fonctionnement, un jardin a besoin de financement.



Il est important d'avoir, à ce stade, correctement et précisément défini les besoins du projet. L'entretien du terrain, les travaux de construction, le matériel de jardinage, les annonces, les pancartes, l'animation, les formations... Le **budget prévisionnel** doit être le plus exhaustif possible (dépenses et ressources) pour éviter les mauvaises surprises.

Prendre en compte toutes les dépenses

Les dépenses pour l'installation

- Conception
- Travaux et équipements du terrain (terrassement, irrigation, etc.)
- Signalétique
- Matériel de jardinage
- Matériel pédagogique et ludique

Les dépenses pour le fonctionnement, la gestion du jardin

- Animation
- Formation
- Travaux d'entretien
- Coût administratif de gestion

→ Plusieurs pistes de financements sont possibles

→ Le financement public (collectivités territoriales, appels à projets...)

Plusieurs collectivités encouragent l'émergence et l'accompagnement des jardins partagés et soutiennent les porteurs de projet par une aide aux investissements nécessaires à la création d'un jardin, la mise en place d'animations, formations... ou dans le cadre d'appels à projets.

→ Le financement privé (fondation, mécénat...)

De nombreuses fondations apportent leur soutien sur des projets solidaires, visant à renforcer les liens sur des thématiques agricoles, alimentaires... ou directement pour la création de jardins partagés : Fondation Georges Truffaut, Ma Fondation Macif, Fondation de France, Fondation d'entreprise Rustica...

→ L'appel au don de particuliers ou d'entreprises locales est une autre piste

→ L'autofinancement (cotisations, animations...)

Une adhésion ou cotisation permet un apport minimum pour la bonne gestion du jardin et/ou de l'association qui l'anime.

L'organisation d'événements peut apporter un complément et permettre de récolter des fonds pouvant servir à cet autofinancement, nécessaire au projet. Les idées sont nombreuses : fêtes, "garden-party*", pique-niques, soirées culturelles au jardin, kermesses, collaboration avec une épicerie bio, ateliers de cuisine, jeux pédagogiques...

→ Se rapprocher des réseaux ou associations de jardins partagés

Qu'ils soient nationaux (<http://jardins-partages.org/>) ou régionaux (<https://semeursdejardins34.wordpress.com/>), les réseaux ou associations de jardins partagés peuvent vous soutenir et vous conseiller. Localement, vous pouvez aussi contacter le réseau des jardiniers du Parc naturel régional du Haut-Languedoc.

Cf. la liste proposée dans le chapitre "Pour aller plus loin" en page 16.



Leader est un programme européen d'aide financière dédié aux territoires ruraux. Le Groupe d'Action Locale (GAL) Pays Haut Languedoc et Vignobles, composé de membres publics et privés, a obtenu une dotation pour aider le territoire à mettre en œuvre sa stratégie de développement. La création et le développement de jardins partagés destinés à une agriculture vivrière est un des objectifs soutenus par le programme pour la période 2023-2027.

Vous avez un projet de jardin partagé ou des questions sur ce programme ?

Nous vous invitons à vous rapprocher des services du Pays Haut Languedoc et Vignobles au 04 67 38 11 10 ou leader@payshlv.com




Les associations en charge de chantiers d'insertion ou de chantiers école peuvent intervenir dans l'aménagement des jardins partagés

* **Garden-party** : divertissement au jardin, réception relativement formelle, donnée en plein air dans un parc ou un jardin au cours de laquelle peuvent être proposées des boissons et de la nourriture. Les pique-niques sont plus informels !



Les pratiques agroécologiques dans un jardin



Un jardin partagé est un parfait “terrain de jeu” pour découvrir et mettre en œuvre des pratiques agroécologiques, pour une approche durable de l’agriculture en harmonie avec l’environnement.

Voici quelques pratiques agroécologiques, non exhaustives, que vous pouvez envisager de mettre en place dans votre jardin partagé.

→ La rotation des cultures

Alterner les cultures d’année en année pour éviter l’appauvrissement des sols et la propagation des maladies. Une rotation appropriée des cultures aide également à contrôler les ravageurs et favoriser une utilisation efficace des nutriments.

→ L’agroforesterie

Intégrer des arbres fruitiers, des arbustes et des plantes pérennes dans le jardin. Les arbres fournissent de l’ombre, augmentent la biodiversité et favorisent la rétention d’eau dans le sol. Il est aussi possible d’intégrer des cultures entre les arbres pour une utilisation efficace de l’espace.

→ L’irrigation raisonnée

Opter pour des méthodes d’irrigation efficaces, telles que l’irrigation goutte à goutte ou l’irrigation par capillarité. Cela permet d’économiser l’eau en fournissant une hydratation ciblée aux plantes et en minimisant l’évaporation.



Parcelles en permaculture
Jardin partagé de Roquessels

→ L'utilisation de compost

Mettre en place un système de compostage dans le jardin partagé pour recycler les déchets organiques (les restes de fruits et légumes, les feuilles mortes, les mauvaises herbes...). Le compost enrichira naturellement le sol en nutriments.

→ Le paillage

Utiliser du paillis organique (comme de la paille, des feuilles mortes, des copeaux de bois) pour couvrir le sol autour des plantes. Le paillis d'herbes aide à conserver l'humidité, à supprimer les mauvaises herbes, à protéger les plantes des fluctuations de température et à améliorer la santé globale du sol.

→ L'entretien de la biodiversité

Intégrer des éléments qui attirent et renforcent la faune utile, comme les insectes, les pollinisateurs et les prédateurs naturels des ravageurs. Planter des fleurs nectarifères pour attirer les abeilles, installer des nichoirs.

→ L'utilisation de variétés locales et adaptées

Choisir des variétés de plantes adaptées au climat et à la région. Les variétés locales sont souvent mieux adaptées aux conditions environnementales spécifiques, reçoivent moins d'engrais et de pesticides, et contribuent à la préservation de la diversité génétique.

→ La conservation des semences

Encourager la conservation des semences en collectant et en échangeant des semences provenant de plantes saines et productives du jardin. Cela favorise la diversité génétique et l'autonomie des jardiniers.



N'hésitez pas à consulter des ressources locales, des groupes de jardinage communautaire et des experts en agroécologie pour obtenir des conseils spécifiques, adaptés à l'implantation du jardin région et au climat.

Un guide des astuces pour un beau jardin naturel et économe en eau « Eco-jardin » est proposé par le Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Le guide est téléchargeable via le lien suivant : <https://www.calameo.com/read/000115212e3ebd2d8daf1> ou disponible en contactant le Pays par mail : contact@payshlv.com





Pour aller plus loin...

→ **Le Réseau des Semeurs de Jardins**

<https://semeursdejardins34.wordpress.com>

C'est une association qui met en réseau les différents jardins collectifs présents ou en devenir en Occitanie. Elle agit pour l'entraide et le développement de ceux-ci à travers l'échange de ressources et de graines, mais aussi pour leur autonomisation à travers des documents et des ateliers de formations autour des pratiques de jardinage, de la biodiversité, de la résilience urbaine...

› **Région Occitanie Est**

Association "Les semeurs de jardins"

Parc Magnol, 59 bis, Rue de las Sorbes, 34000 Montpellier

06 68 67 81 17 - contact@semeursdejardins.org

› **Région Occitanie Ouest**

Association "Partageons les jardins"

36 Rue Bernard Mule, 31400 Toulouse

06 87 37 81 67 - contact@partageonslesjardins.fr

→ **Le Réseau des Jardiniers du Parc naturel régional du Haut-Languedoc**

<https://www.parc-haut-languedoc.fr/le-parc-peut-vous-aider/habitants/reseau-des-jardiniers>

Le Réseau des jardiniers du Parc naturel régional du Haut-Languedoc constitue un outil d'animation locale, véritable moteur et ambassadeur du jardinage durable. Il couvre deux départements (Tarn et Hérault) sur le territoire classé du Parc. Au travers de son programme d'animations, il valorise les richesses du territoire et favorise les moments d'échange et de partage entre les habitants.

› lesjardiniersduparc@gmail.com

→ **La Fédération Nationale des Jardins Familiaux Collectifs**

<http://www.jardins-familiaux.asso.fr/>

C'est une association reconnue d'utilité publique. Son activité principale est la création, la gestion et l'animation des jardins collectifs et familiaux. Des parcelles pédagogiques sont aussi développées en partenariat avec l'Éducation Nationale.



→ **Le Conseil National des Jardins Collectifs et Familiaux**

<https://www.cnjcf.fr/>

Il s'est donné pour but :

- d'encourager et de promouvoir le développement des jardins collectifs et familiaux,
- d'initier et/ou de participer aux actions en faveur de la connaissance, de la promotion et de la protection du patrimoine végétal et de la biodiversité,
- d'initier et de promouvoir toute action en faveur d'un jardinage raisonné et respectueux de l'environnement, dans une perspective de développement durable,
- de défendre ses positions, tant auprès des pouvoirs publics que de toute autre institution.

→ **Société Nationale d'Horticulture de France**

<https://www.snhf.org/>

La SNHF s'adresse à l'ensemble des acteurs du secteur horticole, tant professionnels qu'amateurs. Elle a pour objet de constituer un centre de ressources et de connaissances en matière de botanique et d'horticulture, tant aux plans historique ou documentaire qu'en matière d'expertise technique, de contribuer à la diffusion des savoirs horticoles, à la promotion et à la protection du patrimoine végétal et de la biodiversité, d'accompagner dans les domaines scientifique, technique et sociétal, l'évolution de l'horticulture et des pratiques en matière horticole et de promouvoir l'horticulture française.

→ **Site internet "Jardiner autrement"**

<https://www.jardiner-autrement.fr/>

Plan Ecophyto, destiné aux jardiniers amateurs et à tous les particuliers pour accéder à de nombreuses ressources en lien avec le jardinage.

→ **Partageons les Jardins**

<http://partageonslesjardins.fr/>

C'est une association de promotion et de mise en réseau des activités de jardinage.

Elle cultive les liens entre les jardiniers de la région toulousaine et réunit les d'acteurs locaux autour des activités liées aux différentes formes de jardins. L'association défend des principes écologiques, démocratiques et d'animation territoriale portés par la charte nationale des jardins partagés.

› 06 87 37 81 67 - contact@partageonslesjardins.fr

→ **Jardibiodiv : un observatoire participatif de la biodiversité des sols !**

<http://ephytia.inra.fr/fr/P/165/jardibiodiv>

Jardibiodiv a pour objectif de faire avancer la science tout en sensibilisant les participants sur les êtres vivants largement méconnus que sont les invertébrés du sol.

Grâce à l'aide de volontaires, un grand nombre de données sont récupérées et sont traitées en laboratoire dans l'objectif d'évaluer les pressions sur la biodiversité des sols en ville et aider à la conserver et à travailler pour et avec elle dans les jardins.

→ **Le potiron.fr**

<https://www.lepotiron.fr/>

C'est un site Internet destiné à mettre en relation les particuliers et petits producteurs qui veulent échanger, vendre ou donner leur surplus de production de leur jardin ou ferme avec les personnes qui cherchent à s'approvisionner localement.

→ Jardin partagé de la commune de Ceilhes-et-Rocozels

→ Chiffres clés

- Année de création : 2015
- Superficie : 1 200 m²
- Nombre de parcelles : 13
(9 individuelles / 2 collectives /
2 pédagogiques)
- Cotisation : 20 €/ an

Mode de gestion : la Mairie

Terrain : appartient à la mairie



→ Objectifs

- Favoriser l'intégration des nouveaux arrivants dans la commune
- Créer un espace de dialogue et de partage entre les jardiniers
- Cultiver des produits bio et sains

→ Financement

Le projet du jardin a été lancé grâce à l'initiative du département "Village fleuris", qui a financé sa création à hauteur de 20.000 € (achats des arbustes extérieurs, deux composteurs, une table et une toilette sèche).

→ Animations

- Participation au concours des jardiniers organisé par le PNR Haut-Languedoc
- Organisation des visites "Jardin au naturel"
- Organisation de formations en jardinage

→ Protection de l'environnement

- Pas d'utilisation de pesticide : charte "zéro pesticides et produits chimiques"
- Compostage : 2 composteurs dans le jardin
- Économie d'eau : béal (récupération des eaux de ruisseaux)



→ Jardin partagé de la commune d'Olargues

→ Chiffres clés

- Année de création : 2021
- Superficie : 800 m²
- Nombre de parcelles : 4
(3 individuelles / 1 collective)
- Cotisation : prix libre

Mode de gestion : association
"LOCOMOTIVE"

Terrain : prêté à l'association par la mairie



→ Objectifs

- Créer et du lien et rompre l'isolement
- Promouvoir la culture du "faire ensemble"
- Accès à des produits à moindre coût, se prémunir contre les effets de l'inflation économique

→ Financement

Cotisation des adhérents
Valorisation de la source d'eau et du local déjà en place

→ Animations

- Visites avec les enfants de l'école
- Organisation de journées de plantation collective
- Organisation de repas collectifs

→ Protection de l'environnement

- Pas d'utilisation de pesticide : zéro pesticide, permaculture, paillage...
- Compostage : les jardiniers produisent le compost chez eux et le ramène au jardin
- Économie d'eau : irrigation directement via une source naturelle




**Pays Haut Languedoc
et Vignobles**

1 rue de la voie ferrée
34360 SAINT-CHINIAN

Tél. : 04 67 38 11 10

www.payshlv.com

www.haut-languedoc-vignobles.com



PROGRAMME NATIONAL
POUR L'ALIMENTATION
**TERRITOIRES
EN ACTION**
2019-2023

